

rendre la paille massable. Cette paille est la moins colorée, la plus luisante, la moins susceptible de s'altérer à l'air, etc.; c'est celle qu'on préfère pour couvrir les granges et les écuries, pour faire des chapeaux, pour garnir les chaises, faire des paillassons, des ruches, des liens, et autres objets de même nature. La consommation qui s'en fait sous ces rapports, est assez considérable pour qu'elle soit quelquefois, autour des grandes villes, la plus chère de toutes. Les jardiniers en ont un besoin journalier.

Pour être employée à la plupart de ces usages, la paille de seigle ne doit pas être brisée; en conséquence, c'est, ou en la battant en gerbe et avec précaution, au moyen de fisan, ou en la battant par poignée, en frappant les épis sur les bords d'un tonneau défoncé, qu'on sépare le grain.

Lorsque la paille de seigle, et même celle de froment, n'est pas brisée, elle s'altère difficilement: on en a cité qui avait plus d'un siècle d'existence. La durée des couvertures de paille des maisons dans les pays où il pleut rarement, est remarquable; lorsqu'on la brûle, elle conserve longtemps sa forme, et se réduit difficilement en cendres.

La plus belle paille de seigle, celle qu'on préfère pour la fabrication des chapeaux, des chaises et autres objets, est celle qui provient des terrains secs et sablonneux, et cependant susceptibles de la laisser s'élever à quatre pieds.

Pourquoi depuis déjà quelques années, dans nos grandes paroisses les cultivateurs, hommes et femmes, préfèrent ils de vilains et coûteux chapeaux de feutre, des chapeaux même en papier frappé, la plupart du temps à forme ridicule et sans goût, pourquoi disons-nous les préfèrent ils à ces chapeaux de paille légers, élégants, si faciles à faire, qui ne coûtent que quelques soirées de travail? C'est la mode, et il faut s'y soumettre et en payer la façon. Il faudra donc toujours que l'homme tienne aux modes les moins dans le cas d'être approuvés par la raison et se refuse aux améliorations les plus simples et les plus convenables.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la paille que comme litière et comme base de la plus grande partie des fumiers, et par conséquent des engrais qu'on emploie en ce pays. Cette matière serait vaste si nous voulions la traiter dans toute son étendue; d'ailleurs il en a été déjà fait mention dans nos causeries sur les engrais, et nous n'avons qu'un peu de choses à en dire ici. Nous ne faisons pas de doute, que non-seulement les pailles de chacune des céréales citées plus haut, mais encore celles de leurs différentes variétés, étant plus ou moins dures, plus ou moins susceptibles d'être décomposées, forment des litières et des fumiers d'une nature particulière, mais les nuances ne sont pas assez sensibles pour avoir été observées. On compose de la litière avec celles de ces pailles dont on a le plus à sa disposition, ou avec celles qui sont les plus altérées.

Nous ne faisons pas non plus de doute que les pailles ne contenant presque pas de mucilage tout moins propres que les plantes coupées avant leur floraison à faire de l'humus, et par conséquent à rendre à la terre au-delà de ce qu'elles en ont tiré; mais les excréments solides et liquides des animaux leur unissent des principes solubles, qui les remettent, à cet égard, probablement au dessus de ce qu'elles pourraient être à l'époque la plus favorable de leur végétation.

Quoiqu'il en soit les cultivateurs doivent faire tous leurs efforts pour employer en litière le plus de paille possible; c'est toujours pour eux un mauvais calcul que de la vendre.

Le fumier fabriqué avec des pailles de froment carié ou abandonné porte la maladie dans les champs semés avec des grains chaulés; ce qui peut faire croire à quelques per-

sonnes que le chaulage n'est pas un moyen aussi certain qu'on le croit de préserver la carie. Il est aussi difficile d'indiquer un emploi aux pailles ainsi infectées assez étendu pour qu'on ne soit pas obligé d'en donner comme nourriture aux bestiaux, auxquels elle est nuisible, et encore plus pour ne pas l'employer en litière.

En certains endroits on répand de la paille courte ou de la litière saine sur un terrain semé ou planté, pour le garantir d'un soleil trop ardent ou d'un vent trop sec: c'est ce qui s'appelle *paillet*.

On le fait habituellement dans les jardins des environs de Paris, chez les fleuristes et les pépiniéristes, parce que cette opération diminue la nécessité des arrosements, et que, quoique coûteuse, elle est cependant, sous ce rapport, très-économique.

On paille rarement dans la grande culture, à raison de la dépense; cependant comme la paille est un engrais, il est des cas où on peut également le faire.

Le paillement a encore de plus l'avantage de favoriser la décomposition de l'air et la fixation de ses principes constituant dans la terre; il produit le même effet que les prairies artificielles, ou les plantes annuelles rampantes comme les pois, les vesces, etc.

REVUE DE LA SEMAINE

Nous annonçons avec le plus grand plaisir à nos lecteurs qu'il a plu à Notre Saint Père le Pape d'élever M. le Grand-Vicaire C. F. Cazeau, de l'Archevêché, à la haute distinction de Prélat Domestique du Vatican. Cette promotion ne donne pas seulement à M. le Grand-Vicaire le titre de Monseigneur, mais aussi le droit de porter la soutane violette, le rochet et la mantelette violettes.

Mgr. le Grand Vicaire méritait cet honneur. Les services incessants qu'il a rendus à l'archidiocèse et à toute la Province ecclésiastique de Québec le désignaient depuis longtemps à cette insigne distinction.

Mgr. Cazeau est entré dans la soixante-sixième année de son âge le 31 janvier dernier. Né à Québec en 1807, il fit rapidement un brillant cours d'études au Séminaire de Nicolet. Ses goûts ne le portèrent jamais à faire un pas vers le monde. A peine eût-il terminé son cours classique qu'il sollicita la faveur d'être admis au Grand-Séminaire de Québec pour s'y préparer aux sublimes fonctions du sacerdoce. Des talents remarquables, une grande discrétion et une grande habileté en toutes choses le firent bientôt choisir pour remplir les plus graves emplois auprès des évêques de Québec. Avant même d'être ordonné prêtre Mgr. Panet l'appela à lui, et depuis il est toujours resté auprès des Seigneurs évêques et archevêques de ce diocèse, pour les aider de ses conseils et de son dévouement. Il fut sous-secrétaire de Mgr. Plessis, mort en 1825, puis secrétaire des Seigneurs Panet, Signay et Turgeon. Ordonné prêtre le 3 janvier 1830, il fut fait vicaire général de l'archidiocèse en 1850, rendant toujours les plus éminents services.

A l'urbanité la plus aimable, Mgr. C. F. Cazeau a toujours joint la pratique de toutes les vertus sacerdotales. Sa rare piété a toujours fait l'admiration de ses confrères et lui a mérité la constante confiance de ceux qui ont pu l'apprécier.

Aussi, non-seulement le clergé, mais tout le diocèse de Québec, tous les fidèles de cette Province, qui ont eu si souvent occasion de profiter des travaux et d'être l'objet de la sollicitude du vénérable Prélat, s'unissent aujourd'hui